

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 716 Subvention (4.000 euros) à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin dans le cadre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

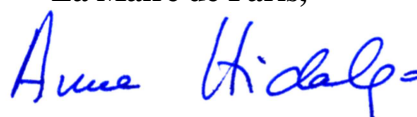
Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 8e arrondissement, à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin, 8 Avenue César Caire – 75008, pour l'organisation de sorties de découvertes du patrimoine culturel. Simpa 190576, 2019-08413

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO